

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0252, p.22 et 23;
  - (ii) Pièce B-0163, p.1;
  - (iii) Pièce B-0158, p.1.

**Préambule :**

(i) « *En présentant un taux de 5,10 %, Gazifère a utilisé la méthodologie qui a toujours été en place chez Gazifère depuis plusieurs années, sans penser à ajuster les obligations du Canada à des obligations de 5 ans.*

*La demande de la Régie de revoir le taux en utilisant le taux des obligations du Canada de 5 ans vient compléter le changement méthodologique débuté par Gazifère. En effet, Gazifère a utilisé le taux des obligations de 10 ans du Gouvernement du Canada avec l'ajustement des taux de 5 ans de la RBC. Or, après vérification, il appert que la donnée utilisée pour déterminer les obligations de 10 ans, provenant du Consensus Forecast, n'offre pas les informations pour des obligations de 5 ans. On ne retrouve que les taux de 10 ans et les taux de moins de 3 mois.*

*La Banque du Canada offre les taux des obligations 5 ans et 10 ans. Cependant, elle n'offre pas de prévisions à long terme, ce qu'offre le Consensus Forecast.*

*Étant donné cette situation, Gazifère se questionne sur la méthodologie à utiliser pour déterminer un taux prévisionnel de la dette à long terme pour une durée autre que 10 ans.*

*Gazifère a cherché à évaluer l'écart de taux 5 ans en utilisant l'écart que l'on retrouve entre les taux des obligations de 5 ans et de 10 ans du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 pour une période d'une année, tel que compilé par la Banque du Canada. L'écart de taux moyen durant cette période est de 0,61 %.*

*Ainsi, afin de palier à la difficulté d'évaluer l'écart entre le taux de 5 ans et de 10 ans, Gazifère propose d'utiliser une réduction du taux de 10 ans de 0,61 % des obligations canadienne, fixant ainsi le taux prévisionnel des intérêts à 4,49 %. Veuillez vous référer aux extraits ci-dessous issus de la Banque du Canada, permettant de déterminer l'écart de 0,61%.*

*L'impact de ce changement se répercute sur deux éléments principalement, soit la réduction des charges d'intérêts et la réduction des charges d'impôts qui y sont associées.» (nous soulignons)*

(ii)

No de ligne	DETTE À LONG TERME																	Moyenne 13 mois
	émission	échéance	taux		Déc-15	Jan-16	Fév-16	Mar-16	Avr-16	Mai-16	Juin-16	Juil-16	Août-16	Sept-16	Oct-16	Nov-16	Déc-16	
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Jan-11	Jan-16	4.85%		5,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385
2	May-06	May-16	5.65%		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	0	0	0	0	0	0	0	1,923
3	Sep-06	Sep-16	5.26%		4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	0	0	0	0	2,769
4	Feb-07	Feb-17	5.28%		2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
5	Apr-08	Apr-18	6.47%		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
6	Jan-14	Jan-19	4.86%		7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
7	Jul-15	Jul-20	6.59%		4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
8	Jun-12	Jun-22	5.02%		5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500	5,500
9	Jan-13	Jan-23	5.08%		4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
10	May-13	May-23	4.75%		7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640	7,640
11	Aug-14	Aug-24	5.77%		3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
12	Nouvelle émission		5.10%		0	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	6,923
13	Nouvelle émission		5.10%		0	0	0	0	0	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	4,615
14	Nouvelle émission		5.10%											6,500	6,500	6,500	2,000	
15					52,640	55,140	55,140	55,140	55,140	57,640	57,640	57,640	57,640	60,140	60,140	60,140	60,140	57,255

**INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME**

	émission	échéance	taux														Total
				Jan-16	Fév-16	Mar-16	Avr-16	Mai-16	Juin-16	Juil-16	août-16	Sept-16	Oct-16	Nov-16	Déc-16		
				31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31		
16	Jan-11	Jan-16	4.85%	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
17	May-06	May-16	5.65%	24	22	24	23	24	0	0	0	0	0	0	0	0	118
18	Sep-06	Sep-16	5.26%	18	17	18	17	18	17	18	18	17	0	0	0	0	158
19	Feb-07	Feb-17	5.28%	9	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	106
20	Apr-08	Apr-18	6.47%	27	26	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	324
21	Jan-14	Jan-19	4.86%	29	27	29	28	29	28	29	29	28	29	28	29	29	341
22	Jul-15	Jul-20	6.59%	22	21	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	264
23	Jun-12	Jun-22	5.02%	23	22	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	277
24	Jan-13	Jan-23	5.08%	17	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	204
25	May-13	May-23	4.75%	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	31	364
26	Aug-14	Aug-24	5.77%	17	16	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	202
27	Nouvelle émission		5.10% (1)	18	30	32	31	32	31	32	32	31	32	31	32	31	369
28	Nouvelle émission		5.10% (1)	0	0	0	0	0	31	32	32	31	32	31	32	32	224
29	Nouvelle émission		5.10% (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	27	28	84	
30				245	235	251	243	251	251	259	259	251	270	261	270		3,044

31 COÛT DE LA DETTE À LONG TERME 5.32% (ligne 30, colonne 14 / ligne 15, colonne 14)

Note: (1) Correspond au taux des obligations 10 ans prévu pour l'année témoin 2016 + une prime de risque de 3,15%.

Original: 2015-08-28

GI-33  
 Document 4  
 Page 1 de 1  
 Requête 3924-2015

**Demandes :**

- 1.1 À partir de la référence (ii), la Régie constate que le coût de la nouvelle émission est de 5,1 %, considérant la prévision du rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui est de 1,95 %, et la moyenne de l'écart de crédit de 315 points de base, par rapport au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada. La Régie constate également que la moyenne de la prévision 3 mois et 12 mois du rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada du Consensus Forecast est de 2,1 % pour juillet 2015, de 2 % pour août 2015 et de 1,95 % pour septembre 2015. Cette prévision du Consensus Forecast a été publiée le 7 septembre 2015 et la pièce déposée en référence (ii) est datée du 28 août 2015. Veuillez expliquer comment Gazifère a établi la prévision de 1,95 %. Veuillez déposer les documents ayant permis d'établir cette prévision.
- 1.2 À la référence (ii), Gazifère fait état, en excluant la nouvelle émission de 2016, de trois autres émissions avec un terme de cinq ans. À la référence (i), Gazifère propose, pour les

émissions de dette avec un terme de cinq ans, d'utiliser la prévision du Consensus Forecast du rendement des obligations du gouvernement du Canada 10 ans, duquel est soustrait l'écart entre les rendements quotidiens des obligations du gouvernement du Canada de dix ans et de cinq ans pour la dernière année, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, tel que compilé par la Banque du Canada. Veuillez mettre à jour, pour le dossier tarifaire 2016, les taux des trois autres émissions, suivant la méthode proposée par Gazifère pour l'émission 2016. Veuillez également déposer les pièces justificatives permettant d'établir les nouveaux taux.

- 1.3 Veuillez confirmer que, dans l'éventualité où la méthode proposée est autorisée par la Régie, Gazifère produira, pour les prochains dossiers tarifaires, une explication de la méthode d'établissement du taux de la nouvelle émission, ainsi que les pièces justificatives et les références permettant d'établir la prévision de ce taux.
- 1.4 Veuillez déposer la mise à jour de la pièce citée en référence (iii), concernant le calcul du coût moyen du capital et le calcul du coût en capital prospectif.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0077, p.2;
  - (ii) Pièce B-0252, p. 5 et 6, réponse 5.1.

**Préambule :**

(i) « *L'autre élément dont il faut également tenir compte est la culture. L'idée d'utiliser le gaz naturel pour ces usages n'est pas répandue et une approche commerciale permettant de favoriser la connaissance de cette option devrait permettre d'augmenter la diversification de l'usage du gaz naturel.* »

(ii) « *L'offre commerciale permettra notamment d'utiliser les revendeurs d'équipements à titre de courroie de transmission, réduisant ainsi l'ampleur du travail de commercialisation à être effectué par Gazifère.* »

**Demande :**

- 2.1 Veuillez décrire concrètement, en termes d'activités et de coûts, l'offre commerciale retenue par Gazifère afin de favoriser la connaissance de l'option du gaz naturel. Veuillez notamment préciser le rôle des revendeurs d'équipement dans ces activités.

**3. Référence :** Pièce B-0252, réponse 7.2 et annexe 1.

**Préambule :**

Gazifère précise, pour les cinq premières années, les coûts prévus pour 2016 pour les participants aux programmes commerciaux dédiés au secteur résidentiel.

**Demande :**

3.1 Considérant l'annexe 1, la Régie comprend que les coûts associés aux programmes commerciaux sont plus élevés que les revenus en découlant, donc que l'impact total sur le coût de service représente une augmentation nette et non une diminution. Veuillez confirmer cette compréhension de la Régie.

**4. Références :**

- (i) Pièce B-0252, p.7, réponse 7.1;
- (ii) Pièce B-0252, p.29, Annexe 1;
- (iii) Pièce B-0157;
- (iv) Pièce B-0252, p.29, Annexe 1, hypothèse en notes de bas de page.

**Préambule :**

(i) « *En supposant que les clients utiliseraient le gaz naturel pendant la moitié de l'année, l'impact estimé de 4081,05 \$ pour 2016 serait réduit de moitié, à 2040,53 \$.* »

(ii) Annexe 1 : Analyse de rentabilité de différentes mesures associées aux programmes du secteur résidentiel

(iii) Le Distributeur présente un modèle d'étude qu'il effectue pour évaluer la rentabilité de tous ses projets.

(iv) « *Durée du revenu limité à la durée de vie estimée des différents appareils. Bien entendu, dans bien des cas, les appareils seront remplacés, mais nous avons décidé de ne pas inclure de revenus après la durée de vie de l'appareil initial.* »

**Demandes :**

4.1 Veuillez mettre à jour le tableau de la référence (ii), en tenant compte de l'impact estimé en référence (i) et présenter, pour chaque type de mesure, la valeur actualisée nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI), le point mort tarifaire et les impacts sur les tarifs pour chaque année selon le format en référence (iii). Veuillez déposer le fichier excel correspondant.

4.2 Veuillez fournir les volumes annuels totaux associés aux consommations générées pour chaque type de mesure analysée en référence (ii) et, le cas échéant, présenter une estimation

des volumes associés aux pertes de consommation ou aux comptes inactifs découlant de ces mesures et programmes. Veuillez élaborer.

4.3 Veuillez fournir une grille présentant la durée de vie estimée pour chaque type de mesure du programme commercial, pour les secteurs résidentiel et commercial.

- 5. Références :**
- (i) Pièce B-0261, p. 21;
  - (ii) Pièce B-0157, ligne 24.

**Préambule :**

(i) Gazifère précise, en ce qui concerne le programme commercial dédié aux immeubles multi-logements, avoir inclus le nombre de clients et les volumes dans l'analyse de rentabilité de son plan de développement, mais avoir omis d'ajouter le coût de la mesure. Il faudrait donc ajouter un montant de 55 000 \$ au coût total, ce qui réduirait de près d'autant la rentabilité du plan de développement proposé et qui ramènerait la valeur actuelle nette à une baisse tarifaire de l'ordre de 200 000 \$ au lieu des 256 394 \$ initialement prévus.

(ii) Les investissements en capital liés aux additions de clients, sans l'ajout du coût du programme des immeubles multi-logements, dégagent un taux de rendement interne de 6,82 %.

**Demandes :**

5.1 Veuillez indiquer le TRI du plan de développement, tenant compte de l'ajout du coût du programme des immeubles multi-logements.

5.2 Veuillez déposer une mise à jour de la pièce citée en référence (ii), tenant compte de cet ajout.

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0254, p.13;
  - (ii) Dossier R-3884-2014, pièce B-0161.

**Préambule :**

(i) Pour 2016, le taux d'inflation utilisé par Gazifère est de 2 %.

(ii) Gazifère présente la mise à jour du taux d'inflation pour l'année 2015.

**Demandes :**

6.1 Veuillez justifier l'utilisation d'un taux de 2 % en 2016 pour mesurer l'inflation.

6.2 Veuillez mettre à jour les données de la référence (ii) afin de calculer le taux d'inflation moyen de l'année 2016.

**7. Référence :** Pièce B-0253 déposée sous pli confidentiel, p. 9.

**Préambule :**

Au tableau 7, Gazifère présente les flux monétaires des stratégies d'achat des droits d'émission, pour la période 2018-2020.

**Demandes :**

7.1 Veuillez déposer, sous pli confidentiel, une mise à jour du tableau 7, en prenant compte le coût en capital prospectif révisé par Gazifère en réponse à la question 1.4, ainsi que le taux d'inflation moyen pour 2016 calculé en réponse à la question 6.2.

7.2 Pour chacune des stratégies d'achat, veuillez présenter le coût global au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en actualisant les flux monétaires du tableau 7, tels que révisés en réponse à la question 7.1. Veuillez utiliser le coût moyen du capital pour l'actualisation, tel que révisé en réponse à la question 1.4.

7.3 Veuillez déposer, sous pli confidentiel, le fichier EXCEL du tableau 7, comprenant les données et les calculs.

**8. Références :**

- (i) Pièce B-0090, p.12;
- (ii) Pièce B-0139, p. 1;
- (iii) Dossier R-3840-2013, pièce B-0166;
- (iv) Dossier R-3884-2014, pièce B-0087.

**Préambule :**

(i) Au rapport annuel 2014, la contribution au fonds de pension est de 848 501 \$, pour l'activité réglementée.

(ii) En 2015, Gazifère mentionne une réduction de 533 000 \$ des charges de pension, comparativement au réel 2014. En 2016, comparativement aux prévisions de 2015, Gazifère mentionne une réduction de 541 000 \$ des charges de pension.

(iii) Pour déterminer le revenu requis 2014, le montant de l'exogène pour les avantages postérieurs à l'emploi est la différence entre le montant de 1 160 218 \$, retrouvé dans le rapport de Mercer, moins 215 336 \$ correspondant à la portion capitalisée, moins 10,2 % alloué aux activités non réglementées.

(iv) Pour déterminer le revenu requis 2015, le montant de l'exogène pour les avantages postérieurs à l'emploi est la différence entre le montant de 618 103 \$, retrouvé dans le rapport de Mercer, moins 119 200 \$ correspondant à la portion capitalisée, moins 10,2 % alloué aux activités non réglementées.

**Demandes :**

8.1 Le tableau suivant est établi à partir des références (iii) et (iv). Veuillez compléter les données pour l'année 2016.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<i>Page au rapport de Mercer</i>	<i>p. 8</i>	<i>p. 3</i>	
Avantages postérieurs à l'emploi selon le rapport de Mercer	1 160,2	618,1	
Montant capitalisé	(215,3)	(119,2)	
portion allouée aux ARN	(96,4)	(50,9)	
Charge reliée aux régimes de retraite	848,5	448,0	

8.2 Veuillez concilier l'écart de 533 000 \$ de l'année 2015 comparativement à l'année 2014, selon la référence (ii), avec les données du tableau de la question 8.1.

8.3 De même, veuillez concilier l'écart de 541 000 \$ de l'année 2016 comparativement à l'année 2015, selon la référence (ii) avec les données du tableau de la question 8.1.